AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE

-BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, F.M.B.Z- KPMG TUNISIE (Moncef Boussanouga Zammouri) et FINOR(Fayçal Derbel).

BILAN
SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2008

(unité =en 1000DT)

ACTIF		Notes	juin-2008	juin-07	déc-2007	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	311 350	48 281	99 084	544,87%
AC2	Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	136 274	73 381	115 425	85,71%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 728 202	1 558 815	1 662 590	10,87%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	20 419	59 510	19 811	-65,69%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	124 192	130 926	116 209	-5,14%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 074	41 115	41 472	2,33%
AC7	Autres actifs	3.7	11 473	11 983	10 648	-4,26%
TOTAL A	ACTIF		2 373 984	1 924 011	2 065 239	23,39%

PASSIF		Notes	juin-2008	juin-07	déc-2007	variation
PA1	BCT		0	0	0	
PA2	Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	57 606	47 596	26 549	21,03%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 695 006	1 320 335	1 419 783	28,38%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	165 017	190 217	177 882	-13,25%
PA5	Autres passifs	4.4	90 093	41 690	80 971	116,10%
TOTAL PASSIF			2 007 722	1 599 838	1 705 185	25,50%

CAPITA	UX PROPRES	Notes	juin-2008	juin-07	déc-2007	variation
CP1	Capital social		75 000	75 000	75 000	0,00%
CP2	Réserves	5.1	212 981	174 850	174 850	21,81%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		1 046	774	774	35,12%
CP6	Bénéfice de l'exercice		27 958	24 272	60 153	15,19%
TOTAL	CAPITAUX PROPRES	5.1	366 262	324 173	360 054	12,98%
TOTAL	PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 373 984	1 924 011	2 065 239	23,39%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION ARRETEE AU 30 Juin 2008

(unité =en 1000DT)

HORS	BILAN	Notes	juin-2008	juin-2007	déc-2007	variation
	Passifs éventuels	6.1	277 931	297 796	278 268	-6,67%
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		197 261	203 796	212 227	-3,21%
HB2	Crédits documentaires	6.1	80 670	94 000	66 041	-14,18%
	Engagements donnés		152 090	121 535	163 650	25,14%
HB4	Engagements de financement donnés	6.2	152 036	121 389	163 508	25,25%
	Engagements sur titres		54	146	141	-63,26%
	Engagements reçus		908 514	874 471	894 177	3,89%
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	79 000	79 000	0,00%
HB7	Garanties reçues	6.3	829 514	795 471	815 177	4,28%

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2008 (Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-08	juin-07	<u>Déc 2007</u>	juin- 2008 juin- 2007
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	7.1	71 927	63 556	135 078	13,17%
Commissions (en produits)	7.2	12 040	11 583	23 878	3,94%
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	3 352	3 576	7 484	-6,25%
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	6 683	5 245	6 184	27,41%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		94 002	83 960	<u>172 625</u>	<u>11,96%</u>
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	29 820	26 180	56 321	13,90%
Commissions encourues		401	181	409	121,46%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>30 221</u>	<u>26 361</u>	<u>56 730</u>	<u>14,64%</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		<u>63 781</u>	<u>57 600</u>	<u>115 895</u>	10,73%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	11 135	11 047	4 215	

Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	-2 064	-2 065	-1 940	
Autres produits d'exploitation		253	219	396	15,44%
Frais de personnel		11 396	10 968	21 821	3,90%
Charges générales d'exploitation		4 257	3 947	8 477	7,84%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 727	3 026	5 964	56,20%
RESULTAT D'EXPLOIATION		<u>34 583</u>	30 895	<u>77 755</u>	<u>11,94%</u>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		375	139	-39	
Impôt sur les bénéfices		7 000	6 762	17 561	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		27 958	24 272	60 153	15,19%

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2008 au 30/06/2008 (en milliers de Dinars)

	Notes	juin-2008	déc-2007
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	85 591	166 11
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-33 205	-54 227
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-21 620	-3 269
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-69 411	-173 92°
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		277 794	199 670
Titres de placement		0	(
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-20 438	-28 24
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 146	21 56
Impôt sur les bénéfices		-16 107	-7 24
LUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		<u>218 750</u>	120 434
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 578	6 57
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-3 814	13 72
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 939	-5 08
LUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		<u>-4 175</u>	<u>15 22</u>
ACTIVITES DE FINANCEMENT			

Emission d'action	ons		0	0	
Emissions d'em	prunts		0	0	
Remboursemer	nts d'emprunts		0	0	
Augmentation/c	liminution ressources spéciales		-12 670	-22 531	
Dividendes vers	sés	8.3	-21 750	-16 500	
Emission d'action	ons				
FLUX DE TRESO	RERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		<u>-34 420</u>	<u>-39 031</u>	
Variation nette	des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		180 155	96 624	
Liquidités et éq	uivalents de liquidités en début d'exercice		176 005	79 381	
LIQUIDITES ET E	QUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		356 160	176 005	

NOTES ANNEXES

AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30 JUIN 2008

1 - PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 75.000.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 7 500 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	MONTANT EN MDT	<u>POURCENTAGE</u>	
Actionnaires tunisiens	54 613	72,82%	
Actionnaires étrangers Dont CIC Paris	20 350 15 000	27,13% 20,00%	
Autres	37	0,05%	
<u>TOTAL</u>	<u>75 000</u>	<u>100%</u>	

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

. Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2008 ont été établis conformément

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions:

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans sa circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	Taux de provision
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Au 30 Juin 2008, les créances de la classe 3 sont couvertes à un taux de 100 %.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) <u>Titres de transaction</u> : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) <u>Titres de placement</u> : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- <u>Les titres de transaction</u>: ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- <u>Les titres de placement</u>: ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- <u>Les titres d'investissement</u> : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2008. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2008.

2.5 Les immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	30-06-2008	31-12-2007
Immeubles	5 %	5 %
Matériel	10 %	10 %
Matériel roulant	20 %	20 %
Mobilier de bureau	20 %	10 %
Matériel informatique	33,33 %	14,285 %
Logiciels informatiques	33,33 %	33,33 %

Concernant le matériel informatique et les mobiliers de bureau, la dotation aux amortissements relative au 1^{er} semestre 2008 a été calculée sur la base de nouveau taux conformément aux dispositions de la loi des finances pour l'année 2008.

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices a été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de Décembre 2008.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dés leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007	
Banque Centrale de Tunisie	295 229	34 006	80 248	
Caisse dinars et devises	15 642	13 380	18 489	
Compte courant postal	< 127 >	59	29	
Traveller's Chèques	71	92	39	
Monnaies et matières	535	744	279	
	311 350	48 281	99 084	

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	40 500	-	27 600
Prêts en devises	-	-	-
Prêts aux organismes financiers spécialisés	21 047	13 552	18 240
Correspondants étrangers	3 563	7 229	3 991
Placements en devises	70 084	51 634	63 957
Banques et correspondants en Dinars convertibles	4	521	627
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	848	194	580
Intérêts réescompte comptes banques et corresp	2	7	4
Intérêts réescompte Prêts aux org financiers spécialis	226	244	426
	136 274	73 381	115 425

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysés comme suit :

	30/06/2008		30/06/2007		
					31/12/200 7
Comptes ordinaires débiteurs	310 064	(1)	253 504	(1)	246 781
Portefeuille escompte ordinaire	1 183 448		1 082 395		1 187 066
Crédits au personnel	13 818		12 435		13 610
Créances sur crédit bail	13 612		13 153		13 992
Autres crédits à la clientèle	13 116	(3)	2 165	(3)	2 386
Crédits sur ressources spéciales	167 002	(2)	175 524	(2)	175 007
Créances classées sur ressources ordinaires	108 550		105 873		102 585
Créances classées sur ressources spéciales	1 921		13 999		1 889
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	20 299		19 751		19 244
Total brut	1 831 830	-	1 678 799	-	1 762 560
Agios réservés comptabilisés	< 1 455 >		<2 694>		< 2 680 >
Provisions pour crédits à la clientèle	<102 173>	(4)	<117 290>	(4)	<97 289>
Total net	1 728 202	:	1 558 815	: =	1 662 590

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	11 129	1 508	674
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	1 987	657	1 712
	13 116 (1	2 165 (1)	2 386

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2007	97 289
Dotations et reprise juin 2008	4 884
Annulation sur créances radiées juin 2008	-
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 juin 2008	102 173

3.4 Portefeuille-titres commercial:

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	30/06/2008	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres de transaction	19 540	56 633	19 540
Créances rattachées	879	2 877	271
	20 419	59 510	19 811

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Titres de participation libérés	104 422	103 146	97 859
Titres d'investissement	9 922	11 811	9 761
Obligations	10 365	16 515	11 211
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	2 577	1 817	472
Total brut	127 286	133 289	119 303
Provisions pour dépréciations de titres	< 3 094 >	< 2 363 >	< 3 094 >
Total net	124 192	130 926	116 209

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	<u>30/06/2007</u>	31/12/2007
Valeurs brutes en début d'exercice	94 544	89 627	89 627
Acquisitions	5 750	2 233	6 214
Cessions et régularisations	< 481 >	< 453 >	< 1 297 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	99 813	91 407	94 544
Amortissements	< 57 739 >	< 50 292 >	< 53 072 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	42 074	41 115	41 472

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2008</u>		<u>30/06/2007</u>		<u>31/12/2007</u>	
Comptes de régularisation	7 585	(1)	6 977	(1)	5 816	
Siège, succursales et agences	528		453		239	
Débiteurs divers	3 360		4 553		4 593	
	11 473		11 983	:	10 648	

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Compensation reçue	2 324	1 363	1 817
Agios, débits à régulariser et divers	5 421	5 595	3 976
Compte d'ajustement devises	< 160 >	19	23
	7 585	(1) 6 977	(1) 5 816

4- NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS:

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007	
Emprunts au jour le jour et à terme	24 988	42 274	18 497	
Banques et correspondants étrangers	14 607	3 817	6 353	
Organismes financiers spécialisés	1 925	1 393	1 395	
Dettes rattachées	82	108	300	
Banques et correspondants dinars	16 004	4	4	
	57 606	47 596	26 549	

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2008		30/06/2007		31/12/2007
Comptes à vue	556 529		460 168		474 045
Comptes d'épargne	400 994	(1)	376 531	(1)	388 419
Comptes à terme et bons de caisse	471 149		281 168		334 675
Certificats de dépôts	206 000		159 500		160 000
Autres sommes dues à la clientèle	50 038		33 775		49 775
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle					
	10 296	=	9 193	=	12 869
	1 695 006		1 320 335		1 419 783

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	30/06/2008		30/06/2007	31/12/2007
Comptes spéciaux d'épargne	376 678	(i)	351 848	363 240
Compte épargne logement	22 309	(1)	22 494	23 161
Compte épargne horizon	1 816		2 054	1 860
Comptes d'épargne investissement	69	(ii)	67	68
Comptes d'épargne actions	122	(11)	68	90
	400 994	=	376 531	388 419

- (i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.
- (ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Ressources extérieures	159 751	183 859	172 297
Ressources budgétaires	2 801	3 491	2 926
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	2 465	2 867	2 659
	165 017	190 217	177 882

4.4 Autres passifs:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008		30/06/2007		<u>31/12/2007</u>
Comptes de régularisation	56 134	(i)	22 742	(i)	45 607
Créditeurs divers	17 893		12 943		19 964
Provisions	16 066	(ii)	6 005	(ii)	15 400
	90 093	=	41 690	= ;	80 971

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	30/06/2008	<u>30/06/2007</u>	31/12/2007
Compensation à régler	49 826	14 395	38 376
Agios, Crédits à régulariser et divers	6 308	8 347	7 231
Comptes d'ajustement devises	-	-	-
	56 134	22 742	45 607

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Provisions pour risques et charges	1 015	1 015	1 015
Provisions pour congés payés	1 000	-	-
Provisions pour créances hors bilan	10 972	2 189	8 086
Provisions pour prime d'intéressement	3 079	2 801	6 299
	16 066	6 005	15 400

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	31/12/2007	Affectation du résultat (1)	<u>Autres</u> Variations (2)	30/06/2008
<u>Capital</u>	<u>75 000</u>	du resultat (1)	variations (2)	<u>75 000</u>
Réserves et report à nouveau	<u>224 901</u>	<u>38 403</u>		<u>263 304</u>
Réserve légale	7 033	467		7 500
Réserve de prévoyance	141 002	35 000	2 141	178 143
Prime d'émission				-
Réserve à régime spécial	26 815	2 664	< 2 141 >	27 338
Report à nouveau	774	272		1 046
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes distribués</u>		<u>21 750</u>		-
Résultat de la période	<u>60 153</u>	< 60 153 >	27 958	<u>27 958</u>
Situation nette	360 054			<u>366 262</u>

- (1) Le résultat de l'exercice 2007 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2008.
- (2) il s'agit des réserves à régime spécial devenues libres fin 2007

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN:

6.1 Passifs éventuels

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Ouverture de crédits documentaires	64 003	83 596	51 073
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	16 667	10 404	14 968
	80 670	94 000	66 041

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Crédits notifiés et non utilisés	56 982	23 753	51 911
Engagements en faveur des banques résidentes	95 054	97 636	111 597
	152 036	121 389	163 508

6.3 Garanties reçues:

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2008 à 829.514 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

7.1 Intérêts et revenus assimilés :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008		30/06/2007		31/12/2007
Produits sur opérations avec la clientèle	67 367	(1)	62 011	(1)	130 275
Produits sur opérations interbancaires	4 560		1 545		4 803
	71 927	=	63 556	=	135 078

(i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à la période du 01/01/2008 au 30/06/2008 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Revenus du portefeuille escompte	54 092	49 107	103 038
Revenus des comptes débiteurs	11 353	10 891	23 449
Commissions sur avals et cautions	1 335	1 426	2 774
Produits sur opérations de leasing	587	587	1 014
	67 367 (1)	62 011 (1)	130 275

7.2 Commissions:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	<u>31/12/2007</u>
Commissions sur comptes	3 845	3 652	7 615
Opérations guichet et opérations diverses	558	567	1 128
Opérations sur titres	1 494	1 146	2 774
Opérations avec l'étranger	1 545	1 426	2 844
Commissions sur moyens de paiement	2 373	2 202	4 531
Commissions de gestion	2 225	2 590	4 986
	12 040	11 583	23 878

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Gains nets sur opérations de change	2 744	2 487	5 768
Gains nets sur titres de transaction	608	1 089	1 716
	3 352	3 576	7 484

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des titres de participation	6 314	4 669	5 108
Revenus des obligations	369	576	1 076
	6 683	5 245	6 184

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement ». Par conséquent, et pour le besoin de comparabilité, les chiffres publiés au 30/06/2007 ont fait l'objet d'un retraitement.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	24 272	19 498	44 264
Charges sur emprunts et ressources spéciales	4 587	5 175	10 297
Charges sur opérations interbancaires	961	1 507	1 760
	29 820	26 180	56 321

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008		30/06/2007		31/12/2007
Dotation nettes aux provisions pour créances	7 770	(i)	9 091	(i)	362
Provisions pour risques et charges	2 818	(ii)	2 500	(ii)	6 015
Provisions pour congés payés	1 000		-		-
Créances irrécouvrables passées par perte	177		58		134
Recouvrement sur créances radiées	< 630 >		< 602 >	_	< 2 296 >
	11 135	_	11 047	_	4 215

- (i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées
- (ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2009.

7.7 <u>Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement</u>

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-	-	< 731 >
Plus values réalisées sur titres d'investissem	2 064	2 065	2 671
	2 064	2 065	1 940

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1 Produits d'exploitation encaissés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2008	<u>30/06/2007</u>	31/12/2007
Intérêts et revenus assimilés	71 927	63 556	135 077
Commissions en produits	12 040	11 583	23 877
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	3 352	3 576	7 484
Ajustement des comptes d'actif	< 1 728 >	< 2 875 >	< 327 >
	85 591	75 840	166 111

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	< 30 221 >	< 26 361 >	< 56 730 >
Ajustement des comptes du passif	< 2 984 >	< 1 155 >	2 503
	< 33 205 >	< 27 516 >	< 54 227 >

8.3 <u>Dividendes versés</u>

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2008 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2008. Ils se sont élevés à 21.750 mille dinars.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2008

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »

- 1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2006 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2008.
- 2. Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie, comprenant le bilan au 30 Juin 2008, l'état des engagements hors bilan ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes aux états financiers contenant notamment un résumé des principales méthodes comptables.
 - La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

- 3. Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale relative à « l'examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables de la Banque ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen aux données financières.
 - L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.
- **4.** Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.
- 5. Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Juin 2008, font apparaître un total du bilan de 2.373.984 milles dinars et un bénéfice net de 27.958 milles dinars.
- **6.** Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2008, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 16 Août 2008

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Fayçal DERBEL